

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM - EUROPE SMALL CAP EQUITY

Luxembourg, le 28 février 2019

Chers actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A. et le Conseil d'administration d'UBAM vous informent des changements relatifs au compartiment UBAM - EUROPE SMALL CAP EQUITY (ci-après le « Compartiment »), à savoir :

Suite au BREXIT, la politique d'investissement qui est actuellement la suivante :

Ce compartiment investit ses actifs nets, à hauteur de 75% minimum, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne et/ou dans l'Espace économique européen (hors Liechtenstein) et accessoirement, jusqu'à 25%, en warrants sur valeurs mobilières, obligations convertibles ou obligations avec warrants sur valeurs mobilières, obligations et autres titres de créance et instruments du marché monétaire.

Ce compartiment sélectionne principalement des actions de sociétés qui constituent le tiers inférieur en terme de capitalisation boursière de toutes les actions cotées publiquement dans la zone géographique susmentionnée. La capitalisation boursière minimum sera de EUR 100'000'000.

Le compartiment cherche généralement à investir dans des sociétés exposées à une dynamique interne (stratégie de la société, initiatives de la direction, etc...) et externe (exposition au marché) ; la préférence ira ainsi aux sociétés exposées à des tendances de croissance et qui devraient être bien placées pour faire face à des fluctuations cycliques à court terme résultant de l'environnement macroéconomique plus large. Le gestionnaire identifie les tendances ou les thèmes à long terme et évalue l'environnement macroéconomique. L'exposition du compartiment à des thématiques particulières fait l'objet d'un suivi permanent dans le cadre de la couverture thématique ainsi que l'exposition au rendement durable et à l'amélioration du rendement des sociétés.

Afin d'améliorer la liquidité, le compartiment investira également dans:

- des sociétés de moyennes et grandes capitalisations
- des actifs liquides, incluant la trésorerie, des instruments équivalents à la trésorerie, des obligations et autres titres de créances ou instruments du marché monétaire et des dépôts bancaires à court terme ;

Est modifiée comme suit :

Ce compartiment investit ses actifs nets, à hauteur de 75% minimum, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne, **au Royaume Uni** et/ou dans l'Espace économique européen (hors Liechtenstein) et accessoirement, jusqu'à 25%, en warrants sur valeurs mobilières, obligations convertibles ou obligations avec warrants sur valeurs mobilières, obligations et autres titres de créance et instruments du marché monétaire.

Ce compartiment sélectionne principalement des actions de sociétés qui constituent le tiers inférieur en terme de capitalisation boursière de toutes les actions cotées publiquement dans la zone géographique susmentionnée. La capitalisation boursière minimum sera de EUR 100'000'000.

Le compartiment cherche généralement à investir dans des sociétés exposées à une dynamique interne (stratégie de la société, initiatives de la direction, etc...) et externe (exposition au marché) ; la préférence ira ainsi aux sociétés exposées à des tendances de croissance et qui devraient être bien

placées pour faire face à des fluctuations cycliques à court terme résultant de l'environnement macroéconomique plus large. Le gestionnaire identifie les tendances ou les thèmes à long terme et évalue l'environnement macroéconomique. L'exposition du compartiment à des thématiques particulières fait l'objet d'un suivi permanent dans le cadre de la couverture thématique ainsi que l'exposition au rendement durable et à l'amélioration du rendement des sociétés.

Afin d'améliorer la liquidité, le compartiment investira également dans:

- des sociétés de moyennes et grandes capitalisations
- des actifs liquides, incluant la trésorerie, des instruments équivalents à la trésorerie, des obligations et autres titres de créances ou instruments du marché monétaire et des dépôts bancaires à court terme ;

Ce changement prendra effet le 30 mars 2019 et permettra au gestionnaire de maintenir l'allocation géographique actuelle.

Les actionnaires du compartiment UBAM - EUROPE SMALL CAP EQUITY qui sont en désaccord avec les changements susmentionnés concernant le Compartiment pourront demander sans frais le rachat de leurs actions du Compartiment pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

UBP Asset Management (Europe) S.A.